

DECRET N° 85/802 du 14/06/85

Portant nomination de Monsieur GULU Paul
en qualité de Directeur du Contrôle et de
l'Orientation du Ministère de l'Energie et
de l'Hydraulique

LE PREMIER MINISTRE ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/84 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance 019/84 du 23 Août 1984 portant modification de certaines dispositions de la constitution ;

Vu le décret n° 82/595 du 8 Juin 1982 fixant les indemnités de fonction allouées à certains responsables administratifs ;

Vu le décret n° 84/856 du 8 Août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 Août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 Août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil de Cabinet entendu ;

D E C R E T E :

Article 1er. Monsieur GULU Paul, Ingénieur des Travaux Statistiques, est nommé Directeur du Contrôle et de l'Orientation au Ministère de l'Energie et de l'Hydraulique.

.../...

Article 2. L'intéressé percevra les indemnités de fonction prévues par le décret n° 82/595 susvisé.

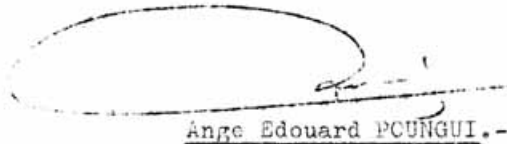
Article 3. Sont abrogées, toutes les dispositions antérieures contraires au présent décret.

Article 4. Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 14 JUIL 1965

Par le Premier Ministre,

Le Ministre de l'Energie et
de l'Hydraulique,



Ange Edouard PCUNGUI.-

Le Ministre du Travail, de l'Emploi,
de la Refonte de la Fonction Publique
et de la Prévoyance Sociale,


ELENGA NGAPORO.-

Le Ministre des Finances
et du Budget,



Bernard COMBO MATSIONA.-



Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

